Image not found or type unknown

vol d'un plante dans un cimetière

Par **THOTOU**, le **20/01/2019** à **13:02**

Bonjouril y a un mois j'ai voulu prendre une plante sur une tombe dans un cimetière pour aller la mettre sur la tombe de ma maman. Cela faisait 2 fois que les plantes déposées sur sa tombe disparaissaient. Donc j'en ai eu marre et par colère j'ai fait la même chose. Sauf que j'ai tout de suite été interpellée par un monsieur qui venait justement de déposer cette fleur. Je me suis sauvée tremblante et marché en dehors du cimetière pendant 1/2 h. Puis un peu calmée je suis retournée chercher ma voiture.Je viens de recevoir une convocation pour "tentative de vol" d'un commissariat de police ou je dois me présenter dans 3 jours. Je pense qu'ils m'ont retrouvé avec l'immatriculation de ma voiture que le monsieur devait avoir noté . Il a donc porté plainte contre moi.Mon casier judiciarie est vierge mais il y a 6ans et demi j'ai déjà fait une bêtise (vol de 2 chèques que j'ai utilisé pour des montants d'environ 30 euros). J'avais donc déjà été entendue par la police et avait été convoquée devant un médiateur : j'avais remboursé les magasins et avait donné 100 euros de dommages et intérets au propriétaire du chéquier. C'était donc un rappel à la loi.Donc j'angoisse maintenant car il va y avoir récidive et j'ai peur d'être condamnée. J'ai 58 ans je suis fonctionnaire et je voudrais bien ne pas être renvoyée.Pouvez vous me renseigner rapidement sur ce qui va m'arriver.

D'avance un grand merci

Par **nat33**, le **24/01/2019** à **00:00**

Le rappel à la loi précise que vous ne devez pas récidiver dans les 6 ans. Il y a 6 ans et demi donc à mon avis ce n'est pas une récidive. Il y a prescription.
Je pense que vous allez écoper d'un nouveau rappel à la loi.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés